

Sujet : Appel à projets agricole - Réponse aux questions n°1

De : G Fallieres <projet.fallieres@gmail.com>

Date : 07/11/2018 04:59

Pour : G Fallieres <projet.fallieres@gmail.com>

Copie à : "Mairie Ile D'aix" <mairie@iledaix.fr>

Vous recevez ce message car vous vous êtes inscrit pour recevoir les notifications relatives à l'appel à projets agricole de l'île d'Aix.

Objet : réponse à questions - formation demandée

Le cahier des charges stipule qu'une formation en lien avec l'activité envisagée est demandée et constitue l'une des conditions de participation à l'appel à projets. Des questions ont été posées quant à la nature de la formation demandée.

Réponse commune aux candidats :

Les formations agricoles énumérées dans le cahier des charges, type BPREA, sont citées à titre d'exemple, sans être exclusives et sans qu'une liste de formation n'ait été définie. Ainsi, les formations de type licence en agriculture biologique délivrées par des IUT, sont considérées comme valables.

En cas d'absence d'une formation dans le domaine strictement agricole (type gestion de petite entreprise commerciale), un engagement à réaliser une Validation d'Acquis d'expérience (VAE) pourra être demandée au candidat retenu.

En tout état de cause, les candidatures seront analysées selon l'ensemble des critères. Seuls les membres du comité de sélection seront souverains sur le choix des candidats appelés à approfondir leur projet.

Cordialement,